

Eco-contribution Papiers

QUEL MONTANT POUR 2018 ?

60€
ht /tonne

L'ÉCO-CONTRIBUTION 2018 S'APPLIQUERA AU 1^{ER} JANVIER 2018

et portera sur les tonnages de papiers mis en marché en 2017.

Ce montant a été voté par le Conseil d'Administration réuni le 24 juillet 2017.

65%
d'ici
2022



POURQUOI A-T-IL AUGMENTÉ ?

Pour répondre à de **NOUVEAUX OBJECTIFS FIXÉS PAR L'ÉTAT** dans le cadre du nouvel agrément pour la filière :

1 RECYCLER PLUS

Mettre plus de moyens pour atteindre **65% de taux de recyclage** des papiers en France d'ici 2022 (55% aujourd'hui).

2 RECYCLER MIEUX

Améliorer la **qualité des papiers** mis en marché et faire émerger une croissance verte par l'éco-conception et le recyclage.



Les entreprises au travers d'Ecofolio ont proposé à l'État, aux opérateurs et aux collectivités une stratégie tournée vers l'investissement et l'efficacité : les soutiens aux collectivités seront augmentés de l'ordre de 20% afin d'investir dans la transformation des outils de collecte et de tri.

ET POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

Cette politique doit permettre de construire un outil industriel de qualité et de viser une asymptote des coûts supportés par les entreprises pour le média papier à **horizon 2022**.

La contribution devrait s'établir entre **64 et 65 € HT** par tonne en moyenne après application de l'éco-modulation **sur la période 2019-2022**.

Il s'agit d'une tendance que nous vous communiquons pour vous apporter le plus de visibilité possible sur les prochaines années.



CE QUI NE CHANGE PAS

1 LE BARÈME ÉCO-DIFFÉRENCIÉ

Les critères du barème éco-différencié et la pondération des bonus et malus demeurent inchangés pour les mises en marché 2017. En parallèle, Ecofolio poursuit son travail et ses investissements de Recherche et Développement afin de rendre accessibles des alternatives aux perturbateurs de recyclage (encres, colles, films plastiques...). Ces travaux sont menés avec les producteurs et les utilisateurs de papiers.

CRITÈRE 1 : ORIGINE DE LA FIBRE



« PAPIERS RECYCLÉS »
(> 50 % FIBRES RECYCLÉS)



« PAPIERS ISSUS DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT »



« PAPIERS NI RECYCLÉS, NI ISSUS DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT »

Modulation de la contribution de base

-10 % **BONUS**

+5 % **MALUS**

CRITÈRE 2 : LA RECYCLABILITÉ

FAMILLE D'ÉLÉMENTS PERTURBATEURS RETENUS



LA TEINTE DE LA FIBRE



LES ENCRE



LES COLLES



LES ÉLÉMENTS NON FIBREUX

+5 % **MALUS**

CE QUI CHANGE

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit une évolution du périmètre à partir de 2017 intégrant :

les affiches, les papiers de décoration, les moyens et justificatifs de paiement, les notices et modes d'emploi, les documents de services publics et les publications de presse. Retrouvez le détail des produits concernés et leurs modalités de déclaration dans notre Guide d'élargissement du Périmètre.

NOUVEAU



À VOTRE SERVICE

La campagne de déclaration se déroulera :

du 1 janvier au 28 février 2018.

Vous recevrez d'ici là toutes les informations pour vous accompagner dans votre déclaration.

D'ores et déjà, le Service Relation Partenaires d'Ecofolio est à votre disposition :

Bonjour, que puis-je pour vous ?



01 53 32 86 70

contact@ecofolio.fr